

6.5

Interdictions

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Orbus Pharma Inc.

Interdit à Orbus Pharma Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels, son rapport de gestion annuel et ses attestations annuelles de l'exercice terminé le 31 décembre 2009 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 11 mai 2010.

Décision n°: 2010-FIIC-0114

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.